

Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018

Le vingt mars deux mille dix-huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **vingt-six mars deux mille dix-huit**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2017– Budget principal et budgets annexes
- Comptes de gestion 2017– Budget principal et budgets annexes
- Subvention ACTIV' volet 3 du Département – Programmation des investissements
- Etude diagnostic église – Demande de subvention auprès de la DRAC
- Acquisition de matériels
- Enquête publique Parc éolien de la SARL la Plaine des Moulins Energies – Avis sur projet
- Destination de l'ancien véhicule utilitaire
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Etaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, DELAVault Alain,

BELLINI Bruno, CHAUVET Bernard, LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, ROUSSEAU Christian, THOMASSE Gabriel.

Absents représentés : DAUNIZEAU Bénédicte (BELLINI Bruno), MARCHOUX Éric (MACOUIN Bernard),

Absents excusés : CHASSAGNE Dominique, TERRIERE Éric.

Monsieur CHAUVET Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2018.

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 12 mars 2018 le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres y étant présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la modification suivante à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal :

- Devis de travaux sur bâtiments

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il ne peut présider les débats consacrés aux comptes administratifs 2017 et se retire de la présidence.

N° 2018.03.26 – 159 – Comptes administratifs 2017
Budget principal et budgets annexes

Madame Estelle ROY, 1^{ère} adjointe, assure la présidence pour présenter les différents comptes administratifs 2017.

Monsieur Bernard CHAUVET indique que les indicateurs montrent notamment un léger recul de la possibilité d'épargne, mais une maîtrise de la dette avec un endettement en baisse.

Le Conseil municipal, à l'exception de Monsieur le Maire, qui ne prend pas part au vote :

- ✓ délibérant sur les Comptes Administratifs du budget principal de la Commune et des budgets annexes : « Chaufferie bois », et « Photovoltaïque » de l'exercice 2017, dressés par Monsieur Claude LITT, Maire,
- ✓ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite des comptes de Fonctionnement du budget principal, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte principal COMMUNE 2017

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	496 071.67	536 450.03	135 110.12	157 423.83
Résultat 2017		40 378.36		22 313.71
Report 2016		60 000.00		17 913.57
Résultat de clôture		100 378.36		40 227.28
Restes à réaliser	/	/	52 278.00	8 041.00
Résultat définitif		100 378.36	4 009.72	

Vote :

unanimité

unanimité

Compte annexe CHAUFFERIE BOIS 2017

Opérations exercice	22 061.22	19 460.13	12 950.36	12 595.02
Résultat 2017	2 601.09		355.34	
Report 2016		2 323.57		1 162.76
Résultat de clôture	277.52			807.42
Restes à réaliser	/	/	/	/
Résultat définitif	277.52			807.42

Vote :

unanimité

unanimité

Compte annexe PHOTOVOLTAÏQUE 2017				
Opérations exercice	3 117.75	5 000.00	2 246.32	2 277.00
Résultats 2017		1 882.25	0.00	30.68
Report 2016	/	/	/	/
Résultat de clôture		1 882.25	0.00	30.68
<i>Restes à réaliser</i>	/	/	/	/
<i>Résultat définitif</i>		1 882.25	0.00	30.68

Vote : unanimité unanimité

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes : « Chaufferie bois » et « Photovoltaïque », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après l'acceptation des comptes administratifs de 2017, Madame Estelle ROY se retire de la présidence et la redonne à Monsieur Claude LITT, Maire.

N° 2018.03.26 - 160 – Comptes de Gestion 2017

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois », et budget « Photovoltaïque * », les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par Monsieur le Comptable du Trésor, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois » et budget « Photovoltaïque » de l'exercice 2017,

- après s'être assuré que Monsieur le Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ déclare que les comptes de gestion de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois » et budget « Photovoltaïque » dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2018.03.26 - 161 – Programmation des investissements

Changement des huisseries sur les bâtiments communaux

Par délibération n° 2018.03.12 – 147 du 12 mars 2018, le Conseil a mandaté Monsieur le Maire pour présenter au Pays des Six Vallées un dossier de demande d'aide dans le cadre du programme « Économies d'Énergie dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » et pour signer les documents nécessaires en vue de prévoir le remplacement des huisseries de la salle des fêtes, du foyer, de la bibliothèque et de la porte arrière de la mairie.

Madame Estelle ROY rappelle brièvement au Conseil le fonctionnement de ce financement par valorisation de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Des devis ont été présentés par trois entreprises :

- Entreprise CHAUVIN : 57 980.00 € HT
- Entreprise MOINEAUD : 60 887.00 € HT
- Entreprise GARRAT : 64 703.80 € HT (une porte n'étant pas chiffrée)

Le groupe de travail du Pays des 6 Vallées a informé la mairie par courrier qu'après étude, la dépense éligible du projet de changement des huisseries qui sera présentée au Pôle National des CEE, sera comprise entre 56 268 € et 57 980.00 € HT, sous réserve d'engager l'opération (signature du devis retenu).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 12 voix et une abstention (Bernard MACOUIN) :

- de retenir la proposition de l'entreprise CHAUVIN de Lavausseau pour un montant de 57 980.00 € HT, soit 69 576.00 € TTC ;

- d'autoriser le Maire à envoyer le devis signé à l'appui de la demande de valorisation de Certificats d'Économie d'Énergie auprès du Pays des 6 Vallées ;

- d'informer l'entreprise CHAUVIN qu'un exemplaire du devis signé ne lui sera adressé que si l'aide financière est accordée à la Commune. A contrario, le défaut de cette aide financière impliquera l'abandon du projet de travaux.

- de ne pas solliciter d'autres sources de financements ou de subventionnements pour ce projet de changement des huisseries, notamment auprès du Département de la Vienne au titre du volet 3 du programme ACTIV'.

N° 2018.03.26 - 162 – Programmation des investissements
Aménagement d'un terrain multisport - Subvention Activ' volet 3 du Département

Madame Estelle ROY rappelle le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur l'actuelle plateforme d'évolution sportive pour proposer un lieu de rencontre autour d'activités éducatives et sportives aux jeunes et aux familles ainsi que pour favoriser la pratique sportive des scolaires.

Une prospection a été menée auprès de plusieurs entreprises spécialisées. Ces différentes propositions sont examinées par le Conseil municipal :

	Agorespace	Kaso	SAE
Lames bois *	35 438.00	26 610.00	25 350.00
Lames composite		28 580.00	26 950.00
Gazon synthétique	9 142.00	7 530.00	6 432.00
Moins-value (trav. Régie)	/	- 2 440.00	/
Poteaux multifonction	inclus	inclus	450.00
Animation pédagogique	oui	oui	non

** Il est précisé que les lames en bois sont de classe 4, garanties 10 ans.*

Le Conseil municipal note que l'entreprise Kaso a déjà installé des jeux pour enfants sur la commune et que son implantation locale (Lusignan) est un atout non négligeable pour la maintenance des structures. L'option « lame en bois » est majoritaire au sein du Conseil pour rester en cohérence avec la plupart des aménagements entrepris.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention au titre du volet 3 du programme ACTIV' du Département peut être attribuée sur ce projet d'acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de la société KASO de Lusignan, pour une structure en lames bois, sans gazon synthétique, pour un montant de 24 170.00 € HT, soit 29 004.00 € TTC,
- demande l'imputation de la dépense en investissement à l'opération « aménagement terrain multisport »,
- conditionne l'acquisition de cet équipement à l'obtention d'une subvention au titre du volet 3 du programme ACTIV' du Département, suivant le plan de financement ci-dessous :

Terrain multisport	Montant HT	24 170.00 €
	TVA	4 834.00 €
	Montant TTC	29 004.00 €
Subvention volet 3 programme Activ'		
80% du montant HT (plafonné à 17 500 €)		17 500.00 €
Récupération du FCTVA		4 757.82 €
Fonds propres		6 746.18 €

Le Conseil municipal accepte le plan de financement ci-dessus et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du volet 3 du programme ACTIV' auprès du Département de la Vienne.

**N° 2018.03.26 – 163 – Etude Diagnostic de l'église
Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'étude diagnostic de l'église confiée à l'entreprise Arc&Sites de Béruges, et plus particulièrement la partie de l'étude relative à la programmation des investissements à prévoir dans les années à venir. La DRAC est en mesure dès cette année d'apporter son aide financière sur la réalisation de cette étude à hauteur de 45% du montant HT.

L'aide du Département au titre du volet 4 du dispositif ACTIV' pourrait également être sollicitée.

Le plan de financement pourrait s'établir de la manière suivante :

Montant de l'étude	5 649.85 € HT	6 779.82 € TTC
Aide financière de la DRAC (45% du HT)		2 542.43 €
Aide financière volet 4 ACTIV' du Département (27.5% du HT)		1 553.71 €
Récupération FCTVA (16.404% du TTC)		1 112.16 €
Autofinancement communal		1 571.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 45% du montant HT,
- de solliciter l'aide du Département au titre du volet 4 de l'ACTIV' à hauteur de 27.5% du montant HT.

N° 2018.03.26 - 164 – Acquisition de matériels

Monsieur le Maire évoque les expositions fréquentes, notamment dans la salle des fêtes ou à la bibliothèque, et les difficultés qu'il y a souvent à accrocher les tableaux ou photos exposés. L'utilité de cimaises est donc avérée.

Le site internet de l'entreprise Cimaise Tableau propose un matériel équivalent à un tarif bien moindre ce qui permettrait de commander des crochets et fils supplémentaires pour la bibliothèque pour un montant de 277.91 € HT, soit 333.49 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Cimaises-Tableaux et autorise le Maire à procéder à cet achat, qui sera imputé en investissement au programme « Matériel divers ».

**N° 2018.03.26 - 165 – Enquête publique Parc éolien
SARL la Plaine des Moulins Energies
Avis sur projet**

Monsieur Bernard MACOUIN ne participe pas à cette délibération.

Monsieur Le Maire présente le projet de construction d'un ensemble d'éoliennes situées conjointement sur les communes de Lavausseau et Jazeneuil, à proximité de l'autoroute A10. Il précise qu'une enquête publique qui a débuté ce jour, sera ouverte jusqu'au 26 avril 2018. Le Commissaire-Enquêteur sera présent à Jazeneuil les 6 avril de 14 heures à 17 heures et 20 avril de 9 heures à 17 heures.

Le projet initié par l'entreprise VALOREM, producteur d'énergie renouvelable depuis 1994, et porté par la SARL la Plaine des Moulins Energies, comporte 5 éoliennes, dont une sur le territoire de la commune de Jazeneuil ainsi qu'un poste de livraison.

Un avis est demandé au Conseil municipal.

A l'issue d'une discussion évoquant notamment la nuisance visuelle et le financement de ces éoliennes, le Conseil municipal donne, par 10 voix pour, 1 voix contre (Bénédicte DAUNIZEAU par représentation) et 2 abstentions (Bernard CHAUVET, Christian ROUSSEAU), un avis favorable à ce projet.

N° 2018.03.26 - 166 – Destination de l'ancien véhicule utilitaire

L'achat d'un nouveau véhicule utilitaire ayant rendu définitivement obsolète l'ancien, Monsieur le Maire demande au Conseil la destination à réserver à ce véhicule, indiquant qu'au vu de son très mauvais état, il devrait être envoyé à la destruction.

Monsieur Alain DELAVault fait état d'une demande faite par Monsieur Hubert DELAVault, qui souhaiterait en faire l'acquisition pour une remise en état ou pour récupérer des pièces détachées.

Après discussion concernant notamment la dangerosité de ce véhicule, le coût aléatoire mais à coup sûr important des réparations indispensables et la durée de ces réparations, le Conseil s'en remet au Maire pour rencontrer Monsieur Hubert DELAVault.

N° 2018.03.26 - 167 – Devis d'électricité préau salles des fêtes

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise BRAULT Patrick, électricien, correspondant à l'installation des éléments suivants :

- Fourniture et pose d'un éclairage extérieur à installer sous le préau de la salle des fêtes (éclairage, prise, tableau de protection) : 474.30 € HT, soit 569.16 € TTC
- Fourniture et pose d'une prise tétrapolaire 32 A à la salle du Moulin : 81.45 € HT, soit 97.74 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer ce devis d'un montant global de 555.75 € HT, soit 666.90 € TTC et à faire exécuter les travaux ;
- à imputer la dépense en investissement, à l'opération « Bâtiments divers ».

Questions diverses

Hotte de la salle des Fêtes : Le tube d'évacuation de la hotte aspirante de la salle des fêtes n'est pas en conformité avec les normes. Une sortie directe sur le toit a été envisagée, mais le coût important de cette opération – lié au désamiantage des dalles en fibrociment - est disproportionné. Monsieur Alain DELAVault a proposé une solution consistant à prévoir une sortie horizontale à travers le mur du pignon de la cuisine. Une réflexion est en cours.

Application du PLU sur le terrain : Monsieur Le Maire et Madame Estelle ROY, accompagnés de Monsieur Thierry BILLEROT, ont rencontré le service instructeur de Grand Poitiers et le service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, pour examiner et tenter de résoudre les difficultés, déjà évoquées devant ce Conseil (délibération n°2018.03.12 - 153) dans le cadre des décisions d'urbanisme. À la suite de ce temps d'échange, le service instructeur fera des propositions de modifications ponctuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 0h25.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 26 mars 2018**

2018.03.26 - 159	Comptes administratifs 2017– Budget principal et budgets annexes
2018.03.26 - 160	Comptes de gestion 2017– Budget principal et budgets annexes
2018.03.26 - 161	Programmation des investissements – Changement des huisseries sur les bâtiments communaux
2018.03.26 - 162	Programmation des investissements Aménagement d'un terrain multisports - Subvention Activ' volet 3 du Département
2018.03.26 - 163	Etude Diagnostic église – Demande de subventions
2018.03.26 - 164	Acquisition de matériels
2018.03.26 - 165	Enquête publique Parc éolien des Moulins – Avis sur projet
2018.03.26 - 166	Destination de l'ancien véhicule utilitaire
2018.03.26 - 167	Devis d'électricité préau salles des fêtes
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Alain DELAVault
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente représentée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Dominique CHASSAGNE Absent excusé
Monsieur Bernard CHAUVET	Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN
Monsieur Éric MARCHOUX Absent représenté	Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Éric TERRIÈRE Absent excusé	Monsieur Gabriel THOMASSE